

En alliant les deux éléments essentiels de la vie: la lumière et le mouvement, le cinématographe a réalisé l'un des rêves secrets depuis longtemps caressés par l'humanité.

De là vient le goût chaque jour croissant des foules pour les spectacles de l'écran.

L'art cinématographique est donc universel par définition. Il doit exprimer les sentiments primordiaux du cœur humain en images claires et simples, accessibles à tous, sans distinction de race ou de nationalité.

Le Cinéma est citoyen du monde. Il ne peut, sans manquer son but et faillir à sa mission, cantonner son effort dans les frontières politiques. C'est par essence un objet de libre échange artistique et commercial de peuple à peuple.

Dans l'intérêt général de l'industrie cinématographique, l'Allemagne et la France doivent souhaiter ardemment la diffusion réciproque de leurs productions nationales sur les écrans de leur pays.

---